

Luxeuil les Bains, le 1 septembre 2024

L'inspectrice de l'éducation nationale

à

Mesdames et messieurs les enseignantes et enseignants

s/c Mesdames et messieurs les directrices et directeurs,

## NOTE D'INFORMATION N°2

### Plan de formation en circonscription

Vous trouverez, ci-dessous, le plan de formation en circonscription arrêté pour l'année scolaire 2024-2025

#### 1 – Présentation générale / Organisation du temps de formation des animations pédagogiques :

L'organisation s'établit dans le cadre des 18 heures de formation en circonscription selon quatre cas de figure distincts :

##### SITUATION 1 :

**Enseignants engagés en constellations français ou mathématiques** qui n'auront à s'inscrire à aucun autre temps de formation.

CONSTELLATIONS MATHÉMATIQUES (30h de formation : 15h en constellations- 6h d'observation en classe – 9h en distanciel)		CONSTELLATIONS FRANÇAIS (30h de formation : 15h en constellations- 6h d'observation en classe – 9h en distanciel)	
École	N° de constellations	École	N° de constellations
Baudoncourt PS-MS-GS	1	Breuches CP-CE1	1
Breuches PS-MS-GS	1	Conflans CE1-CE2	1
Citers PS-MS-GS	1	Luxeuil Stade CE1-CE2	1
Froideconche MS-GS	1	Fontaine CE1-CE2	1
Luxeuil Bois de la dame GS	1	La Villedieu CP-CE1	1
Luxeuil Stade PS-MS	1	Luxeuil Bois de la Dame CE1	1
Saint Sauveur PS-MS-GS	1	Baudoncourt CE1-CE2	2
Luxeuil Centre/Richet CP-CE1-CE2-CM1	2	Complément La Villedieu – Baudoncourt CE1-CE2	2
Saint Sauveur CP-CE1-CE2	2	Froideconche CM2	2
Citers CE2	2	Velorcey CE2-CM1-CM2	2
Froideconche CE2	2	Villers les Luxeuil CM1-CM2	2
Villers les Luxeuil GS-CE1	2	Conflans CE2-CM1	2
Bouligney décharge direction	2		

<b>CE2-CM1</b>	
<b>Bouligney complément temps partiel GS-CP</b>	2
<b>Luxeuil Mont Valot CE2-CM1-CM2</b>	3
<b>Luxeuil Stade CM1-CM2</b>	3
<b>Luxeuil Bois de la Dame CM1-CM2</b>	3
<b>Saint Sauveur CM1-CM2</b>	3
<b>Citers CM1-CM2</b>	3
<b>Villers les luxeuil CE2-CM1</b>	3
<b>Breuches CE2-CM1-CM2</b>	3

**SITUATION 2 :**

**Enseignants qui vont suivre 6 heures en français, 6 heures en mathématiques et qui doivent s'inscrire pour 6 heures « autres »**

Quotités horaires		Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3
12 heures		Enseigner la syntaxe (3h en présentiel et 3h en distanciel)	Écriture et dictée à l'adulte (6h en distanciel)	
		Résoudre des problèmes en maternelle (6h en distanciel)	Résoudre des problèmes au cycle 2 (méthode Singapour)  (3h en présentiel et 3h en distanciel)	Résoudre des problèmes au cycle 3 (méthode Singapour)  (3h en présentiel et 3h en distanciel)
6 heures	3h Formation au choix en distanciel	Entractes numériques		
		PIX + Edu		
		Valeurs de la République : des études de cas		
		S'emparer de la laïcité à l'école		
		Coopérer entre élèves de l'école au collège		
		Éveil à la diversité linguistique	Enseigner les mathématiques en LVE cycle 2 cycle 3	
		Éducation à la sexualité		
		Se former à l'empathie		

	3h Formation au choix : 1h en distanciel et 2h en proximité école	L'EPS à l'école maternelle	L'EPS au cycle 2	L'EPS au cycle 3
	3h Formation au choix en distanciel	pHARe : étude de cas	pHARe : étude de cas	pHARe : étude de cas

### SITUATION 3 :

**Écoles en évaluation d'école** et qui n'auront à s'inscrire à aucun autre temps de formation.

Les écoles du secteur du collège de Faucogney

Ste Marie en Chanois (RPI 1 classe)  
 Amage (RPI 1 classe)  
 La Proiselière (RPI 1 classe)  
 St Bresson (classe unique)  
 Raddon (4 classes RPI)  
 Breuchotte (1 classe RPI)  
 Faucogney (3 classes)

Quotité : 2h de présentation de la démarche, 10h en auto-évaluation, 2h de restitution et 4h pour la rédaction du projet d'école.

### SITUATION 4 :

**Écoles en post-évaluation** et qui n'auront à s'inscrire à aucun autre temps de formation.

Les écoles du secteur du collège de Fougerolles

Les écoles du secteur du collège de Mélisey

Quotité : 6h en présentiel et 12h en distanciel ou en école.

#### **2 - Spécificités :**

- **Pour les enseignants à temps partiel :**

Quotité de travail	Temps de formation
<b>75 %</b>	<b>13h30</b>
<b>50%</b>	<b>9h</b>

- **Pour les M2CA** : pas de formation en circonscription, pas de plan mathématiques ni français.
- **Les PES 100%** : formation spécifique
- **Les PES 50%** : formation 6 heures d'animations pédagogiques priorités institutionnelles mathématiques et 6 heures priorités institutionnelles français.
- **Les TR** : formation spécifique « Être remplaçant à l'heure de l'école inclusive »
- **Les T1, les T2 et T3** : formation spécifique T1, T2 et T3 de 12h sur temps scolaire et 18h de formation (6h mathématiques, 6h français et inscription individuelle aux formations 6 heures « autres »)
- **Les PE contractuels** : 18 heures de formation spécifique
- **Cas particulier des directrices et directeurs d'école :**

Un module spécifique de 12 heures en plus des temps de formation statutaire :

- 6 heures Pilotage pédagogique (en distanciel)
- 3 heures Sécurité incendie (en présentiel)

- 3 heures déploiement du LPI ou 3 heures Formation tuteur service civique (en distanciel)

### 3 – Calendrier des opérations

**Du 10 septembre au 23 septembre** : chaque enseignant concerné par une inscription sur les temps d'animations pédagogiques (situation 2) s'inscrira via le lien suivant : <https://pia.ac-besancon.fr/accueil/>

### 5 – Obligations de service

Une convocation vous sera envoyée dans les jours qui précèdent chaque formation.

**La présence aux formations en circonscription est obligatoire.** Si un enseignant n'est pas présent à une animation, il devra régulariser son absence auprès de l'IEN au plus tard dans les 48 heures.

### 6 – Plan départemental de formation

Les stages du plan départemental de formation ne font pas partie du plan de formation de la circonscription. Les candidatures, sur la base du volontariat, se font de manière individuelle du 10 septembre au 23 septembre 2024 à cette adresse : <https://pia.ac-besancon.fr/accueil/>. Certains stages pourront avoir lieu pendant les vacances scolaires.

**L'inspectrice de l'éducation  
nationale**



**Delphine Raba**